

INCENDIES EN GIRONDE, DANS LES LANDES ET PLUS LARGEMENT EN FRANCE

Les demandes de la CFTC pour protéger
les postières et les postiers



Les incendies d'une ampleur exceptionnelle qui frappent actuellement la Gironde, les Landes et plusieurs autres territoires français constituent une catastrophe humaine, sociale et environnementale majeure.

Au-delà des dégâts matériels, ces événements bouleversent profondément la vie de milliers d'habitants et touchent directement de nombreux postiers.

À ce jour, **550 collaboratrices et collaborateurs du Groupe ont dû être évacués de leur domicile**. 23 bureaux de poste sont fermés, 10 plateformes Courrier-Colis sont à l'arrêt, dont celle de Cestas qui assure le tri du courrier de dix départements du Sud-Ouest. Une agence Chronopost à Mérignac est également interrompue.

Derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes confrontés à des situations parfois très difficiles : évacuations en urgence, pertes matérielles importantes, relogements temporaires, inquiétudes pour leurs proches et incertitudes sur les conditions de reprise de leur activité.

Face à cette situation exceptionnelle, la CFTC considère que la solidarité, la protection des personnels et l'accompagnement humain doivent être les priorités absolues.

À l'occasion du CSE Central exceptionnel consacré à cette crise, la CFTC portera plusieurs demandes concrètes afin que les collègues touchés bénéficient du soutien auquel ils ont droit.

Première demande : le maintien intégral du salaire

Pour la CFTC, aucun postier confronté à une catastrophe de cette nature ne doit subir une double peine.

Tout postier empêché de travailler en raison des incendies, qu'il soit évacué, sinistré, privé d'accès à son établissement ou concerné par la fermeture de son site, doit bénéficier du maintien intégral de sa rémunération.

La note DRH du 27 juillet 2026 prévoit plusieurs dispositifs d'organisation ainsi qu'un maintien du salaire lorsque les autres solutions ne peuvent être mises en œuvre.

La CFTC estime toutefois que, dans les circonstances exceptionnelles que traversent actuellement les départements concernés, **le maintien de la rémunération doit constituer un principe de protection immédiat**.

Aucun collègue ne devrait avoir à se préoccuper de ses congés, de ses repos compensateurs ou de démarches administratives complexes alors qu'il doit déjà faire face aux conséquences humaines et matérielles de cette catastrophe.

La CFTC sera particulièrement attentive à ce que les consignes soient appliquées partout dans un esprit de soutien, d'écoute et de solidarité.

Deuxième demande : un dispositif d'urgence et un fonds pérenne de solidarité

La réponse apportée par le Groupe lors du cyclone Chido à Mayotte puis du cyclone Garance à La Réunion a démontré qu'il était possible de mobiliser rapidement des moyens significatifs lorsque les circonstances l'exigent.

Au total, **près de 600 000 € ont été mobilisés pour les postiers sinistrés à Mayotte**, puis **près de 700 000 € après l'extension du dispositif à La Réunion**, permettant d'accompagner concrètement des centaines de collègues confrontés à des situations exceptionnelles.

La CFTC demande aujourd'hui le déclenchement immédiat d'un dispositif spécifique pour les départements touchés par les incendies.

Ce dispositif pourrait notamment comprendre :

- le versement rapide d'une aide d'urgence aux personnels concernés ;
- des aides complémentaires au logement ;
- un accompagnement au relogement temporaire ;
- des aides pour les véhicules endommagés ;
- la prise en charge de frais exceptionnels liés au sinistre ;
- des commissions d'attribution régulières jusqu'au traitement complet des situations ;
- la mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs sociaux du Groupe.

Au-delà des dispositifs du CSE Central, **La Poste doit également prendre sa part dans cet effort de solidarité en mobilisant rapidement les moyens nécessaires pour accompagner les personnels les plus durement touchés.**

La CFTC demande également la création d'un **fonds Groupe dédié aux crises climatiques**, doté d'un budget pérenne et mobilisable sans délai, afin de garantir une aide rapide et équitable aux postières et aux postiers touchés, partout sur le territoire.

Troisième demande : santé, sécurité et conditions de reprise

La santé des postières et des postiers doit rester une priorité absolue pendant la crise mais également lors de la reprise progressive de l'activité.

Les documents transmis par la DRH rappellent que les fumées d'incendie peuvent présenter des risques importants pour la santé et nécessitent des mesures de prévention adaptées.

La CFTC rappelle également que **les masques chirurgicaux (FFP1) ne permettent pas de se protéger efficacement des particules fines contenues dans les fumées d'incendie.**

Pour les personnels les plus vulnérables, des adaptations peuvent être décidées par la médecine du travail, notamment la mise à disposition d'équipements de protection adaptés, des aménagements de poste ou, lorsque cela est nécessaire, des mesures d'éloignement temporaire.

La CFTC invite les collègues concernés à se rapprocher de leur médecin du travail ou du service de santé au travail afin d'étudier les mesures les plus adaptées à leur situation.

La CFTC veillera à ce que les demandes des personnels concernés soient examinées avec toute l'attention nécessaire et dans les meilleurs délais.

Une reprise d'activité qui devra rester compatible avec la santé des personnels

Lorsque les conditions permettront progressivement la reprise de l'activité, celle-ci devra s'effectuer dans le respect de la santé et de la sécurité de chacun.

La qualité de l'air, les fortes chaleurs, l'adaptation des tournées, les conditions de travail réelles sur le terrain ainsi que l'accompagnement psychologique des collègues touchés devront faire l'objet d'une vigilance particulière dans les instances compétentes.

Pour la CFTC, le retour à la normale ne pourra se construire durablement que dans un climat d'écoute, de prévention et de dialogue.

Au-delà du soutien financier apporté aux collègues touchés, la CFTC souhaite également préparer l'avenir.

Les incendies, les canicules, les inondations et les autres événements climatiques extrêmes deviennent plus fréquents.

Cette évolution n'est plus une hypothèse mais une réalité avec laquelle les entreprises doivent désormais composer.

La CFTC demande l'ouverture d'une négociation nationale visant à construire un cadre clair et protecteur pour les personnels confrontés à ces situations.

L'objectif est de définir des règles simples, connues à l'avance, applicables partout sur le territoire et garantissant une protection homogène des salariés en cas de catastrophe climatique.

La CFTC portera cette demande dans un esprit constructif mais déterminé.

Sinistrés, évacués, en recherche de logement : les bons contacts

Les collègues touchés par les incendies ne doivent pas rester seuls face aux difficultés rencontrées.

Pour toute situation d'urgence, nous invitons les personnels concernés à prendre contact avec :

- leur assistante ou assistant social ;
- le Service Logement du Groupe pour les situations de logement ;
- la ligne d'écoute psychologique **disponible 24h/24 et 7j/7 au 0 800 400 750**.

Les représentants CFTC restent également disponibles pour accompagner les collègues et faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain.

Aux côtés des postières et des postiers sapeurs-pompiers volontaires

Le Groupe compte plus de 400 postières et postiers engagés comme sapeurs-pompiers volontaires, dont plusieurs participent actuellement aux opérations de lutte contre les incendies.

La CFTC tient à leur adresser toute sa reconnaissance, ainsi qu'à l'ensemble des personnels mobilisés pour protéger les populations et secourir les personnes touchées par ces événements.

Depuis le début de cette crise, les représentants CFTC restent à l'écoute des remontées du terrain afin d'identifier les difficultés rencontrées par les collègues et de les porter dans les différentes instances.

Trois demandes, une seule ligne : la protection des postières et des postiers

Au CSE Central exceptionnel comme dans chaque instance de dialogue social, la CFTC portera trois demandes prioritaires :

- **le maintien intégral du salaire pour les postiers empêchés de travailler ;**
- **la mise en place d'un dispositif d'urgence et un fonds de solidarité pour les postières et postiers touchés ;**
- **le respect strict de la santé et de la sécurité pendant la crise comme lors de la reprise d'activité.**

Parce que derrière chaque situation se trouvent des femmes et des hommes, des familles, des collègues confrontés à des difficultés parfois majeures, la CFTC restera pleinement mobilisée pour défendre leurs intérêts et faire remonter leurs besoins.

Solidaires, responsables et à vos côtés.

CFTC Groupe La Poste



Syndicat CFTC

Section Nationale La Poste

9 rue du Colonel Pierre Avia
Bureau CI 175 – CP C107
75015 Paris

Nous contacter

Téléphone : 06 52 69 08 87

E-Mail : snlpcftc@gmail.com

